

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 06 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET
Jérémy, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémy,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2023.029

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES
AMENDES DE POLICE – REMPLACEMENT DES BARRIÈRES DU
CENTRE-BOURG**

Considérant que les barrières en bois installés aux abords de la route départementale n°4, devant l'office de tourisme de Morillon, permettent de marquer la séparation entre la voirie départementale et le chemin d'accès aux places de stationnement matérialisées devant l'office de tourisme et assurent ainsi la sécurité des usagers de la route et des stationnements ;

Considérant que les barrières installées actuellement sont très dégradées et deviennent dangereuses. Elles nécessitent d'être remplacées rapidement ;

Considérant qu'une entreprise spécialisée a été sollicitée pour établir un chiffrage des travaux nécessaires à leur remplacement, laquelle assure ainsi le retrait des barrières actuelles, ainsi que la préparation du chantier, la fourniture et l'installation des barrières sur site ;

Considérant que le coût total du devis s'élève à 15 586 € H.T ;

Considérant qu'une aide financière au titre du produit des amendes de police peut ainsi être sollicitée au taux de 30 % pour le financement de ces travaux ;

Considérant que le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Démontage des anciennes barrières, fourniture et installation de barrières en bois le long de la voirie	15 586 €	Subvention du Conseil Départemental 74 – Répartition du produit des amendes de police Autres subventions	4 675 €
		Autofinancement	10 911 €
Total investissement	15 586 €	Total investissement	15 586 €

Aussi,

Vu le courrier du 22 février 2023 cosigné par le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie et les conseillers départementaux du Canton de Cluses précisant les modalités de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2023 ;

Vu les devis sollicités auprès des entreprises spécialisées ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les travaux projetés et le plan de financement proposé pour le remplacement des barrières devant l'office de Tourisme de Morillon ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie une subvention de 30 % dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, pour le financement des travaux ci-avant exposés ;
- **S'ENGAGE** à supporter la part d'autofinancement restant ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.